



Mairie de CHÂTEAUNEUF-DU-RHÔNE

Service POPULATION

04 75 90 69 40

population@chateauneuf-du-rhone.fr



Lun / mar / jeudi / vend de 8h30-11h45 / 13h45-16h30

ECOLE MATERNELLE année scolaire 2024 / 2025

PRÉ-INSCRIPTIONS A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Dossier à retourner en Mairie au plus tard le 17 mai 2024, complété, daté, signé

Ce dossier est une demande de pré-inscription au service de la restauration scolaire.

Il est accompagné du règlement intérieur fixant les modalités de la restauration scolaire

Ce dossier de pré-inscription est obligatoire et doit être retourné en Mairie accompagné d'un certificat de travail pour chacun des deux parents et d'un justificatif de domicile.

Restauration scolaire : Pour les enfants dont les deux parents travaillent.

Vous devez, **au plus tard une semaine avant la rentrée**, passer en mairie aux jours et heures de permanences (**mardi et vendredi de 8h30 à 9h45**), afin de procéder à l'inscription définitive et régler les repas souhaités en numéraire ou chèque à l'ordre de « régie cantine »

Sans règlement, aucune inscription ne sera prise en compte.

Il est possible depuis la rentrée 2021, de réserver et payer les repas de cantine en ligne tout en respectant les délais pour éviter les frais de pénalités

Suivre le lien sur le site internet de la commune. Vous pouvez aussi contacter le service restauration scolaire à l'adresse suivante : cantine@chateauneuf-du-rhone.fr

DOSSIER PRÉ INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE

Classe de Maternelle

☐ Petite Section

☐ Moyenne Section

☐ Grande Section

ENFANT A SCOLARISER

Merci d'écrire lisiblement pour l'instruction du dossier

Nom
Prénom
Sexe : ☐ M ☐ F
Date et lieu de naissance
Lieu de résidence principale de l'enfant :
Lieu de résidence de l'enfant si parents séparés/divorcés/garde alternée :

Ecole précédente : _____ Classe : _____

Nombre de frères/sœurs : _____

Fratric dans le même groupe scolaire ☐ oui (préciser) ☐ non

RESPONSABLE DE L'ENFANT

Merci d'écrire lisiblement pour l'instruction du dossier

<u>Représentant légal 1</u>	<u>Représentant légal 2</u>
☐ mère ☐ père ☐ tuteur	☐ mère ☐ père ☐ tuteur
Nom :	Nom :
Prénoms	Prénoms
☐ marié ☐ pacsé ☐ vie commune ☐ séparé / divorcé	☐ marié ☐ pacsé ☐ vie commune ☐ séparé / divorcé
Adresse	Adresse
Téléphone	Téléphone
Mail	Mail
Profession	Profession
Nom/adresse employeur	Nom/adresse employeur
Téléphone professionnel	Téléphone professionnel

AUTORISATIONS MESURES D'URGENCE

Merci d'écrire lisiblement pour l'instruction du dossier

En cas d'accident ou de maladie grave, **autorisez-vous** le personnel de la mairie de Châteauneuf-du-Rhône à prendre pour vous, les mesures d'urgence qu'il estimera nécessaire ?

Appel de votre médecin traitant ou de tout autre médecin disponible, secours, transfert en établissement hospitalier

☐ OUI

☐ NON

Contacts à remplir

Médecin traitant	Nom / adresse	Téléphone
Si parents injoignables autres personnes de confiance à contacter en cas d'urgence et lien de parenté	Nom / adresse	Téléphone
Si parents injoignables autres personnes de confiance à contacter en cas d'urgence et lien de parenté	Nom / adresse	Téléphone

RESTAURATION SCOLAIRE

Merci d'écrire lisiblement pour l'instruction du dossier

L'enfant est-il demi-pensionnaire :

☐ OUI

☐ NON

Si votre enfant est susceptible de fréquenter le service de la restauration scolaire, merci de cocher le mode de restauration souhaité.

Fréquence régulière hebdomadaire – repas 3,80 € ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi	Fréquence occasionnelle – repas 4,30 € ☐
--	---

➤ **Repas sans réservation et sans paiement dans les délais (voir règlement intérieur de la restauration scolaire ci-joint) pénalité de 7,00 €**

Pré-inscription

Sur le site internet de la ville, un lien est ouvert pour la réservation des repas et le paiement en ligne.

Cette fonction nouvelle est en place depuis la rentrée 2021/2022.

Les menus sont téléchargeables sur ce même site et affichés en mairie.

Pour les inscriptions et paiements (chèque à l'ordre de : Régie Cantine ou numéraire) au guichet directement auprès du service cantine EN MAIRIE, celles-ci pourront se faire au plus tard :

- le **MARDI de 8h30 à 9h45** pour les repas du jeudi et vendredi ;
- le **VENDREDI de 8h30 à 9h45** pour les repas du lundi et mardi ;

Sur le site internet de la commune, menu enfance/jeunesse « écoles »

- Chaque famille recevra un identifiant et un mot de passe,
- Une fois sur la page d'accueil, vous aurez la possibilité d'accéder à divers onglets : fiche famille, réservations, calendrier, facturation.
- Pour réserver le repas de vos enfants, il vous suffit de vous rendre dans l'onglet correspondant, et de cocher le(s) jour(s) souhaité(s).
- Une fois vos réservations ajoutées, cliquez sur « panier », puis « voir le panier » afin de procéder au paiement sécurisé.

ALLERGIES

Pour qu'une allergie soit prise en compte vous devez fournir IMPÉRATIVEMENT :

le Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) établi avec l'allergologue de votre enfant.

Le P.A.I sera validé au cours d'une réunion entre la directrice de l'école, le médecin scolaire, le représentant de la Mairie, le prestataire en charge de la restauration scolaire et les parents.

AUTORISATION DIFFUSION PHOTO

Merci d'écrire lisiblement pour l'instruction du dossier

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi N°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant auprès des services de la mairie.

Je soussigné. e : _____ représentant légal (père/mère)
de l'enfant _____ Né. e le _____

AUTORISE

PARUTION SUR SUPPORT PAPIER (bulletins municipaux, presse, affichage) ☐ OUI ☐ NON	PARUTION SUR SUPPORT INFORMATIQUE (site internet, castel infos) ☐ OUI ☐ NON
---	---

DECLARATION PARENTALE

Merci d'écrire lisiblement pour l'instruction du dossier

Je soussigné. e, Madame / Monsieur
responsable légal de l'enfant

- Certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent dossier d'inscription,
- M'engage à signaler tous changements modifiant les indications mentionnées ci-dessus,
- Atteste lire et approuver le règlement de fonctionnement du service de la restauration scolaire.

Fait leSignature du représentant légal (mère et père)